

Comité du programme et budget

Dix-huitième session
Genève, 12 – 16 septembre 2011

RESUME DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

adopté par le Comité du programme et budget

1. Le présent document rend compte des décisions prises et des recommandations formulées par le Comité du programme et budget (PBC) à sa dix-huitième session (12 – 16 septembre 2011) à la suite de l'examen des points de l'ordre du jour et des documents correspondants indiqués dans le document WO/PBC/18/1.
2. Le rapport complet sur la dix-huitième session du PBC sera rédigé en temps utile en vue de son approbation conformément à la pratique établie.
3. Le contenu du présent document sera présenté aux assemblées des États membres de l'OMPI pendant leur session de septembre 2011 (dans le document A/49/16).

[La liste des décisions
et recommandations suit]

LISTE DES DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

document WO/PBC/18/1 Prov.2

L'ordre du jour a été adopté (document WO/PBC/18/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport et recommandations de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI

document WO/PBC/18/2

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu du document WO/PBC/18/2.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Gouvernance de l'OMPI

documents WO/GA/38/2 et WO/PBC/18/20

Le Comité du programme et budget (PBC)

i) a pris note des informations contenues dans le document WO/PBC/18/20;

ii) a prié l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) d'examiner la question de la gouvernance de l'OMPI compte tenu des documents pertinents et des propositions soumises par les États membres, notamment, mais pas exclusivement, les documents WO/PBC/18/20 et WO/GA/38/2, en vue de présenter aux États membres un rapport assorti de recommandations dans les meilleurs délais. Immédiatement après la présente session, le président du PBC se mettra en rapport avec le président de l'OCIS pour définir un calendrier approprié;

iii) a prié le président de l'Assemblée générale de convoquer des consultations informelles avec les coordonnateurs régionaux et trois délégués de chaque région sur le rapport concernant la gouvernance de l'OMPI établi par l'OCIS en vue de présenter des recommandations spécifiques au PBC à sa dix-neuvième session; et

iv) a décidé que la question de la gouvernance de l'OMPI serait inscrite à l'ordre du jour de la dix-neuvième session du PBC.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Exposé présenté par le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes

Diaporama PowerPoint

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu de la présentation.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du vérificateur externe des comptes sur les ressources humaines

document WO/PBC/18/17

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu du document WO/PBC/18/17.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'exécution du programme en 2010

document WO/PBC/18/14

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI l'approbation du document WO/PBC/18/14.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

États financiers annuels pour 2010; état du paiement des contributions au 30 juin 2011

États financiers pour 2010

document WO/PBC/18/3

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI l'approbation des états financiers pour 2010 figurant dans le document WO/PBC/18/3.

État du paiement des contributions au 30 juin 2011

document WO/PBC/18/18

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/18/18.

Rapport du vérificateur externe des comptes : vérification des états financiers pour 2010

document WO/PBC/18/4

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/18/4.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Exposé IPSAS : mise en œuvre des normes IPSAS - enjeux et incidences

Diaporama PowerPoint

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu de la présentation.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Niveau d'utilisation des réserves

document WO/PBC/18/7

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/18/7.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique en matière de placements

document WO/PBC/18/8

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI l'approbation de la politique en matière de placements figurant à l'annexe I du document WO/PBC/17/6.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique linguistique

document WO/PBC/18/15

Le Comité du programme et budget

- i) a pris note des informations contenues dans le document WO/PBC/18/15;*
- ii) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI l'adoption des propositions figurant au paragraphe 28 du document WO/PBC/18/15, sous réserve des modifications suivantes :*

"28. Sur la base de l'analyse figurant dans le présent document, le Secrétariat soumet à l'attention des États membres les propositions suivantes :

"a) la couverture linguistique de la documentation des réunions des organes principaux, comités et groupes de travail de l'OMPI, ainsi que des publications essentielles et des nouvelles publications, sera étendue aux six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) d'une manière progressive qui a débuté en 2011 (comme indiqué dans la section II ci-dessus) et sous réserve de l'approbation des ressources proposées dans le projet de programme et budget pour 2012-2013. Le coût de la couverture linguistique de la documentation des groupes de travail sera évalué compte tenu de l'expérience acquise en 2012-2013 et dans le contexte du programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

“b) les besoins en matière de traduction pour le site Web de l’OMPI seront examinés de manière plus approfondie parallèlement à la restructuration dudit site Web.”

Diffusion sur le Web à l’OMPI

document WO/PBC/18/19

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu du document WO/PBC/18/19.

POINT 13 DE L’ORDRE DU JOUR

Programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2012-2013

document WO/PBC/18/5

1. *Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l’OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, l’approbation du projet de programme et budget pour l’exercice biennal 2012-2013 contenu dans le document WO/PBC/18/5, sous réserve des points suivants :*

i) efforts du Secrétariat pour réduire les dépenses au moyen de mesures de maîtrise des coûts de l’ordre de 10,2 millions de francs suisses, ramenant le budget de 647,4 millions de francs suisses à 637,2 millions de francs suisses, et portant notamment sur les politiques en matière de voyage de fonctionnaires et de tiers, la gestion des locaux, les politiques en matière de rémunération des contrats de louage de services et de paiement des honoraires d’experts et de conférenciers, les programmes de stage, les réceptions et la location de locaux et de matériel durant les conférences, ainsi qu’au moyen d’une réduction des dépenses de personnel grâce à des mesures de restructuration. Ces mesures de maîtrise des coûts seront sans incidence sur l’exécution, les résultats et les objectifs du programme énoncés dans la proposition de programme et budget. Le Secrétariat rendra compte aux États membres de la mise en œuvre des mesures d’efficacité dans les rapports annuels sur l’exécution du programme; et

ii) prise en considération du nouveau programme relatif aux PME et à l’innovation et des modifications arrêtées au cours de la session du PBC concernant la présentation générale des résultats, le tableau synoptique des résultats, les programmes 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 17, 18, 19, 21, 27 et 30 ainsi que l’insertion d’une note au paragraphe 5 concernant la définition du terme ‘dépenses de développement’.

2. *Le PBC a en outre recommandé aux assemblées des États membres de l’OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, d’utiliser tout excédent de recettes par rapport aux dépenses consenties au cours de l’exercice biennal pour rétablir la provision pour prestations après la cessation de service, y compris l’assurance maladie, au niveau précédent, dans un souci de prudence financière.*

3. *Le PBC a également recommandé que, les années budgétaires, sa session de juin soit une session formelle pour les futurs cycles budgétaires, en commençant par la préparation du programme et budget pour 2014-2015.*

4. *Le PBC a recommandé que le Secrétariat rende compte aux États membres des activités entreprises et prévues au titre du programme sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux au cours des sessions du PBC.*

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Cadre de planification et de gestion du capital

document WO/PBC/18/16

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu du document WO/PBC/18/16.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'investissement pour le financement de certaines activités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC)

document WO/PBC/18/13

Le Comité du programme et budget

- i) a pris note du contenu document WO/PBC/18/13; et*
- ii) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le montant de 5 180 000 francs suisses à prélever sur les réserves pour la mise en œuvre du projet d'investissement dans les TIC décrit dans le document WO/PBC/18/13.*

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

État d'avancement du PRS

Diaporama PowerPoint

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu de la présentation.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle construction

document WO/PBC/18/9

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu de ce rapport.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle salle de conférence et proposition concernant ce projet

document WO/PBC/18/10

Le Comité du programme et budget

- i) a pris note du contenu de ce rapport; et*
- ii) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, à autoriser l'utilisation aux fins du projet de nouvelle salle de conférence, pour autant que nécessaire, d'un montant maximum de 4 500 000 francs suisses restant disponible au titre du budget et des provisions approuvés en décembre 2008 pour le financement du projet de nouvelle construction, comme indiqué au paragraphe 10 du document WO/PBC/18/10.*

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI

document WO/PBC/18/6

Le Comité du programme et budget a pris note du contenu du document WO/PBC/18/6.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de modules informatiques pour assurer la conformité avec le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution et les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)

document WO/PBC/18/11

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/18/11.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources (ERP) à l'OMPI

document WO/PBC/18/12

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du document WO/PBC/18/12.

[Fin du document]